



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2008/L.3
10 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 14 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, financières et institutionnelles
Application de l'Accord de siège

Application de l'Accord de siège

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de la déclaration par laquelle le représentant du Gouvernement du pays hôte a confirmé que les travaux de construction de nouvelles installations de conférence et de bureaux pour le secrétariat à Bonn (Allemagne) devraient être achevés d'ici à 2010 et 2011, respectivement. Le SBI a appris avec satisfaction que le Gouvernement du pays hôte avait chargé une unité de son administration de fournir des conseils diplomatiques et un soutien aux bureaux et au personnel des Nations Unies.
2. Le SBI a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif, dans laquelle il s'est dit dans l'ensemble satisfait de l'application de l'Accord de siège et a exprimé le souhait que le personnel du secrétariat demeure sous un seul et même toit dans les locaux actuels jusqu'à l'achèvement des nouveaux bureaux.
3. Le SBI a exprimé sa gratitude pour les efforts accomplis à ce jour et a encouragé le Gouvernement du pays hôte à poursuivre les travaux de construction prévus. Il a invité le Gouvernement du pays hôte et le Secrétaire exécutif à lui faire rapport à sa trentième session (juin 2009) sur les nouveaux progrès accomplis dans l'application de l'Accord de siège.
